



Quelques conseils

N'attendez pas le dernier moment pour vous soigner :
consultez la PASS le plus tôt possible

- **N'allez au service des URGENCES** que si votre état de santé nécessite une prise en charge immédiate, si non, consultez la **PASS**.
- Si vous avez des **difficultés à exprimer ce que vous ressentez**, n'hésitez pas à vous faire accompagner de quelqu'un en qui vous avez confiance.
- **Venez** dans la mesure du possible, avec des **documents administratifs et médicaux** si vous en avez (résultats d'examens, ordonnances, etc).

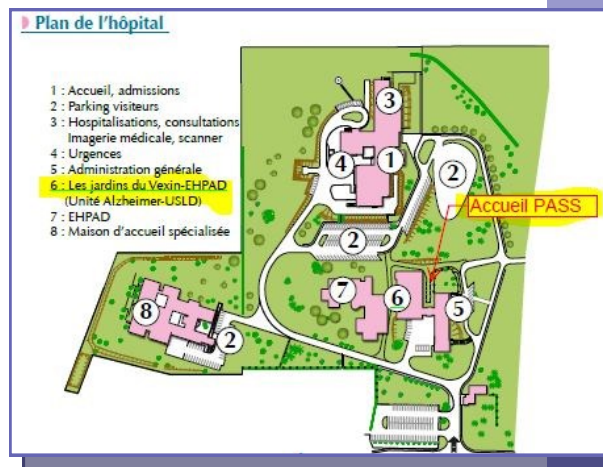


Pôle sanitaire du Vexin
Centre Hospitalier de Gisors
Route de Rouen- B.P.83
27140 GISORS

Contact PASS :
02.32.27.78.86

mail : pass@ch-gisors.fr

Site internet : www.ch-gisors.fr



Pôle Sanitaire du Vexin



PASS

Permanence d'Accès
Aux Soins de Santé



Vous avez des difficultés d'accès aux soins ?
La PASS est là pour vous aider

Pôle Sanitaire du Vexin

Tél. : 02.32.27.76.76

Vous avez un problème de santé ? Vous êtes sans droits ouverts à la Sécurité Sociale ?

Pas d'avance de frais

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé vous accueille pour :

- ⇒ Bénéficier d'une **consultation en médecine générale**
- ⇒ **Rencontrer une Assistante Sociale** afin de faire le point sur votre situation administrative et faire le point sur vos démarches,
- ⇒ **Vous aider** à accéder aux soins et aux examens complémentaires,
- ⇒ **Vous orienter** vers les services et structures qui pourront vous aider sur le plan médical et social, selon votre situation.
- ⇒ **Vous accompagner** dans la recherche d'un médecin traitant.

La PASS

Avant toute **consultation médicale**, ou rendez-vous **infirmier** ou rendez-vous avec **l'assistante sociale**, nous vous demandons de vous présenter à **l'accueil** du **Bâtiment des Jardins du Vexin.**



Accueil PASS

Du lundi au vendredi

De 9 h à 12 h

consultations



PERMANENCE MEDICALE

Tous les jours sur rendez-vous ou par le biais des urgences si la prise en charge médicale le nécessite.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h

PERMANENCE INFIRMIERE

Mardi et jeudi matin